

**SERVICE DE LA FORMATION
POSTOBLIGATOIRE**Route de Moutier 16
CH-2800 Delémontt +41 32 420 71 60
sfp@jura.ch**AVENANT****PROLONGATION DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE N°****ECHEC DE L'ANNEE**

Conformément aux dispositions de l'art. 18 al. 1 et de l'art. 24 al. 4 let. b) de la Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr 412.10) du 13 décembre 2002, les parties contractantes suivantes :

Entreprise formatrice :**Rue / NPA / Localité :**

Et

Personne en formation : **Date de naissance :****Rue / NPA / Localité :****Profession :**

conviennent de prolonger la durée du contrat d'apprentissage d'une année pour cause de répétition de la
année d'apprentissage.

Le contrat d'apprentissage prendra fin le

L'apprenti-e reprend les cours professionnels en année dès le à/au (nom de l'école ou du
centre professionnel) à (localité de l'école ou du centre professionnel). L'apprenti-e s'engage à suivre
régulièrement les cours professionnels, à travailler de manière assidue et régulière et met tout en œuvre afin
d'obtenir des résultats scolaires suffisants.

Les 3 exemplaires de ce formulaire sont à adresser au **Service de la formation postobligatoire,
Route de Moutier 16, 2800 Delémont** pour approbation.

Lieu Date :

Sceau et signature de l'entreprise formatrice : _____

Signature de la personne en formation (apprenti-e) : _____

Signature du représentant légal : _____

Cet avenant forme une partie intégrante du contrat précité dont les dispositions restent valables dans la
mesure où elles ne sont pas expressément modifiées par ce qui précède.

APPROBATION

Approuvé par l'autorité cantonale :

Delémont, le